

tenue sous la présidence de Madame CORNELOUP, assisté(e)
de Monsieur HUCHOT et Madame COUEGNAT, Conseillers
En présence de Madame LECLERCQ, Greffière

11 heures 15

01)	DOSSIER N° 2505629	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour salarié assorti d'une OQTF avec délai pour un ressortissant Marocain.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	Maître OUDDIZ-NAKACHE Katia (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE L'AUDE	
02)	DOSSIER N° 2505409	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant OQTF sans délai assortie d' une interdiction de circulation de deux ans à une ressortissante Roumaine	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	Maître BLAZY Laetitia (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
03)	DOSSIER N° 2505401	RAPPORTEURE: Madame Michelle COUEGNAT
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour salarié et OQTF à un ressortissant Algérien	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	Maître RUFFEL Christophe
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

11 heures 15

04)	DOSSIER N° 2505444	RAPPORTEURE: Madame Michelle COUEGNAT
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant OQTF sans délai assortie d' une IRTF de un an et d' une assignation à résidence pour une durée de un an à une ressortissante Algérienne	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame x	Maître CHNINIF Abderahim (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	
05)	DOSSIER N° 2500845	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant OQTF dans le délai de 30 jours assortie d' une IRTF de 12 mois à une ressortissante Togolaise	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame x	Maître BERRY Laetitia (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	
06)	DOSSIER N° 2401854	RAPPORTEURE: Madame Michelle COUEGNAT
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du 04/03/2024 refusant le regroupement familial - ressortissants somaliens	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame x	Maître MISSLIN Fanny (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

